

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORREZE
COMMUNAUTE
COMMUNE DE SAINT-REMY

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 30 mars 2017
DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020
ARRÊT : 9 décembre 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022
APPROBATION :

6.4.a.49

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
28 impasse Jean-André Rixens
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

- Légende
- AS1 : Protection des eaux potables
- Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - Zone sensible
 - T1 : Servitude relative à une zone ferroviaire
 - PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat



Captages Les Fonts 1 et 2

Captage de la Maiscote

Saint-Fréjoux / Bigne / Belle-Chassagne
La Pradotte

0 500 1000 m

